

Prise de position 2023/146

Le développement d'industries vertes nécessite d'urgence des investissements et de la solidarité

Position d'industriAll Europe sur le plan industriel du pacte vert de l'UE

Document adopté par le 26ème Comité exécutif d'industriAll Europe
Bruxelles, 30 mai 2023 | 2023/146

IndustriAll European Trade Union réclame, depuis de nombreuses années, une stratégie industrielle forte qui défend des objectifs ambitieux pour un climat à zéro émission nette et dans le domaine de l'énergie, afin de garantir le maintien et la création d'emplois de qualité dans les industries en transformation et émergentes. La Commission européenne et les Etats membres ont enfin reconnu l'importance de la politique industrielle.

Autant poussée par la nécessité de renforcer la souveraineté industrielle et énergétique de l'Europe que par les énormes programmes d'investissements dans les technologies propres d'autres pays, notamment la loi sur la réduction de l'inflation aux États-Unis, la Commission a proposé un nouveau plan industriel du pacte vert en février 2023. Ce plan a été suivi en mars par des projets de règlements visant à stimuler le développement des industries des technologies propres en Europe et à traiter les matières premières critiques qui leur sont nécessaires. Parallèlement à ces initiatives, des discussions sont en cours en Europe sur la manière de fournir les investissements nécessaires à une renaissance de l'industrie verte. Le niveau d'investissement actuel, deux fois inférieur à celui de l'année 2000, n'est pas suffisant pour soutenir la transformation industrielle nécessaire. IndustriAll Europe insiste pour que les règles budgétaires laissent une marge de manœuvre suffisante pour financer la double transition. Un retour à l'austérité serait catastrophique à la fois pour les travailleurs de l'industrie et pour les ambitions de l'UE en faveur d'une industrie verte.

Cette prise de position présente notre analyse politique du plan global et de ses propositions concrètes qui suscitent des inquiétudes quant à la portée et à la force des conditionnalités sociales, au risque de déréglementation, à la cohérence avec les objectifs de cohésion et aux répercussions sur les droits humains tant en Europe que dans les pays tiers¹.

Le plan industriel du pacte vert – un aperçu

Le 1^{er} février 2023, la Commission européenne a publié une communication présentant ses propositions pour un plan industriel du pacte vert (PIPV), qui vise à préparer l'industrie européenne à l'ère du zéro émission nette. Le PIPV établit donc un programme visant à adopter l'environnement réglementaire, à

¹ Bien que le PIPV de l'UE et les deux règlements aient un volet important sur les compétences, les compétences ne seront pas traitées dans ce document pour ne pas faire doublon avec l'autre document d'industriAll Europe devant être adopté par le Comité exécutif en mai 2023 : « il est urgent d'investir dans les travailleurs, la formation et les emplois de qualité pour assouplir les tensions sur le marché du travail et combler les pénuries

mieux mobiliser les ressources financières, à assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et à mettre à jour la politique commerciale. Le PIPV de l'UE, présenté par la Commission européenne et approuvé par les conclusions du Conseil européen, repose sur quatre piliers :

1. « **Un environnement réglementaire prévisible, cohérent et simplifié** » favorisera la production industrielle de technologies clés propres et garantira l'accès aux matières premières correspondantes. Le 16 mars 2023, la Commission européenne a présenté des propositions législatives pour mettre en œuvre ces objectifs. La législation pour une industrie à zéro émission nette vise à développer les capacités de production de technologies propres tandis que le règlement sur les matières premières critiques vise à accroître la résilience en ce qui concerne les matières premières critiques². Les annexes de cette prise de position proposent une analyse plus détaillée de ces propositions.
2. « **Un accès plus rapide au financement** » est essentiel pour le développement d'une industrie à zéro émission nette en Europe tandis que des pays tiers fournissent des subventions considérables à l'industrie des technologies propres. En plus des financements déjà disponibles, à savoir 250 milliards d'euros pour les technologies vertes dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience et 100 milliards d'euros pour la transition écologique dans le cadre de la politique de cohésion, la Commission européenne a donné aux Etats membres une plus grande flexibilité dans l'octroi d'aides d'Etat pour les technologies propres en modifiant le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)³ et en adoptant l'encadrement temporaire de crise et de transition⁴. Il convient de noter que lorsqu'une entreprise d'un secteur stratégique envisage de se délocaliser en dehors de l'UE, les règles révisées permettent aux Etats membres de fournir des aides d'un montant équivalent à celui des pays tiers, à condition que l'aide égalisée se traduise par un avantage transfrontalier. Afin d'éviter que les États membres n'accentuent les disparités régionales en matière de soutien à l'industrie, les fonds de l'UE seront également augmentés. Les programmes de financement existants, tels que REPower EU, InvestEU et le Fonds d'innovation, continueront à être mobilisés pour soutenir les objectifs du PIPV de l'UE. D'ici l'été 2023, la Commission européenne doit proposer un Fonds européen de souveraineté dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel de l'UE. L'achèvement du marché des capitaux et le cadre de la finance durable de l'UE devraient contribuer à mobiliser des fonds privés qui joueront un rôle fondamental pour combler le déficit d'investissement.
3. Le pilier « **Amélioration des compétences** » vise à rendre la transition écologique axée sur les personnes et inclusive, mais aussi à créer des emplois de qualité sans laisser personne sur le carreau. Il faut parallèlement garder à l'esprit la nécessité de garantir une main d'œuvre qualifiée pour le secteur des technologies propres qui est déjà en plein essor en Europe, avec 4,5 millions d'emplois verts en 2019 contre 3,2 millions en 2000, et qui devrait connaître une croissance importante dans les prochaines années, dans un contexte de grave pénurie de main d'œuvre. La Commission européenne présente un large éventail d'initiatives développées dans le cadre de la stratégie européenne en matière de compétences, y compris le pacte européen pour les compétences et l'année européenne des compétences 2023. Des partenariats pour les compétences seront mis en place ou élargis. Des académies des industries à zéro émission nette seront créées afin de déployer des programmes de formation et de reconversion dans les industries stratégiques pour la transition écologique. Les objectifs en matière de compétences

² Le même jour, la Commission européenne a également publié une proposition visant à mettre en place une banque de l'hydrogène, une communication sur la compétitivité à long terme de l'UE et une communication pour célébrer le 30^{ème} anniversaire du marché unique

³ Voir https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1523

⁴ Voir https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1563

devraient bénéficier d'aides d'Etat et de ressources financières supplémentaires dans le cadre de projets importants d'intérêt européen commun, alors que le budget de l'UE et l'initiative NextGenerationEU fournissent déjà 64,8 milliards d'euros pour soutenir la stratégie de l'UE en matière de compétences.

4. « **Des échanges commerciaux ouverts pour des chaînes d'approvisionnement résilientes** » visent à garder l'ouverture commerciale comme boussole. Le PIPV de l'UE propose de s'appuyer sur la politique commerciale de l'UE pour soutenir les objectifs de production propre. La réforme de l'OMC devrait préciser comment les investissements écologiques peuvent être encouragés tout en maintenant des conditions de concurrence équitables. Le réseau d'accords de libre-échange de l'UE sera mobilisé et élargi (par ex. négociations en cours avec l'Australie, l'Inde et l'Indonésie). D'autres formes de coopération bilatérale, telles que le Conseil du commerce et des technologies UE-US, ou la taskforce UE-US sur la loi sur la réduction de l'inflation, devraient également contribuer à la réalisation de cet objectif. Un Club des matières premières critiques et des partenariats industriels de technologies propres et à zéro émission nette seront mis en place. Les instruments de défense commerciale, la réglementation des aides étrangères, le cadre de l'UE pour le filtrage des investissements étrangers et l'instrument relatif aux marchés publics internationaux permettront de lutter contre différentes formes de dumping de la part de pays n'ayant pas une économie de marché.

Cette stratégie industrielle permet-elle d'atteindre la neutralité climatique dans le cadre d'une transition juste ?

Depuis des années, industriAll Europe défend l'idée que les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE nécessitent une stratégie industrielle permettant de développer en Europe les biens et les technologies nécessaires à la décarbonation de l'économie⁵. Le dernier rapport du GIEC nous rappelle clairement que l'horloge climatique tourne et que l'ampleur des réductions d'émissions nécessaires est sans précédent. Le laissez-faire et les solutions axées sur le marché ne sont pas adaptées à un tel effort. Compte-tenu de la situation géopolitique actuelle, une stratégie industrielle est encore plus importante car l'invasion de l'Ukraine par la Russie a montré à quel point la dépendance aux importations d'énergie, en particulier de régimes autocratiques, est dangereuse. Parallèlement, d'autres grandes économies ont mis en place des plans pour développer des chaînes d'approvisionnement relatives aux technologies propres sur leurs territoires respectifs. Le fait que les Etats-Unis ou la Chine accélèrent la transition écologique de leurs économies est bien entendu un développement positif, mais cela représente également un défi pour l'industrie européenne sur les marchés européens et mondiaux. En outre, la concentration actuelle des chaînes d'approvisionnement pour les technologies propres, telles que les panneaux photovoltaïques, les batteries, les électrolyseurs ou les éoliennes, est une source d'inquiétude majeure pour l'autonomie et la prospérité de l'Europe⁶.

Le paquet proposé et notamment la législation pour une industrie à zéro émission nette sont des initiatives qu'il convient de saluer, car elles visent à créer les conditions nécessaires au développement de la capacité de production de technologies à zéro émission nette dans l'UE. Plus précisément, le projet de règlement vise à garantir que « d'ici à 2030, la capacité de production des technologies stratégiques à zéro émission nette [...] se rapproche ou atteint un critère de référence d'au moins 40 % des besoins annuels de l'UE en déploiement des technologies nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union à l'horizon 2030 ». De même, la proposition de règlement sur les matières premières critiques fixe

⁵ Voir par exemple https://news.industrial-all-europe.eu/documents/upload/2020/11/637418363805326269_EN%20-%20Green%20Deal%20-%20Europe's%20Green%20Deal%20mapping%20the%20route%20to%202030.pdf

⁶ Voir <https://www.iea.org/reports/securing-clean-energy-technology-supply-chains>

des objectifs ambitieux pour la production nationale et l'économie circulaire tout en garantissant et en diversifiant l'approvisionnement auprès de pays tiers.

IndustriAll Europe salue le fait que ces objectifs ambitieux se concentrent sur les activités de production et couvrent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction et du traitement des matières premières à la production de technologies. IndustriAll Europe salue également le recours à des instruments juridiquement contraignants – à savoir des règlements – pour la mise en œuvre du PIPV de l'UE.

Néanmoins, industriAll Europe estime que le PIPV de l'UE contient un certain nombre de lacunes :

- **L'absence d'une dimension sociale plus forte est le talon d'Achille du pacte vert** : sur les quatre piliers définis, les compétences sont le troisième pilier du PIPV. Cependant, peu d'informations sont données sur la manière dont l'Europe va concrètement répondre aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre qui frappent l'ensemble de nos industries. Comme indiqué dans notre [Manifeste pour une transition juste](#), pour anticiper et gérer une transition juste, industriAll Europe estime que nous avons besoin d'un cadre juridique européen qui reconnaisse le rôle crucial de l'information, de la consultation et de la participation des travailleurs ainsi que des négociations collectives dans l'anticipation du changement et de l'évolution des besoins en compétences. Un tel cadre juridique européen doit garantir que la veille des compétences, à savoir l'anticipation des besoins en compétences, soit renforcée par une planification stratégique des compétences et des emplois dans chaque entreprise, chaque région et chaque secteur, avec l'implication totale des partenaires sociaux, des prestataires d'EFP et des autorités publiques qui sont les plus aptes à accompagner les changements structurels⁷. Des allocations de chômage et des politiques actives du marché du travail plus favorables seront également nécessaires si l'UE veut que les travailleurs soutiennent la transition, en particulier ceux qui seront les plus durement touchés.
- **L'approvisionnement urgent en énergie décarbonée abordable est essentiel** pour développer de nouvelles activités industrielles en Europe. Les répercussions de la législation pour une industrie à zéro émission nette sur les prix de l'énergie seront limitées à court terme, alors que les effets à long terme restent incertains. L'objectif de rendre l'Europe moins dépendante des importations d'énergie et moins vulnérable à la volatilité du marché mondial ne pourra de toute façon pas être atteint d'un jour à l'autre. Néanmoins, l'industrie a besoin de solutions immédiates pour faire face aux prix de l'énergie qui restent plus élevés en Europe que dans de nombreuses autres régions du monde. Le PIPV de l'UE sera une réussite uniquement si l'UE réforme en même temps sa politique énergétique, notamment en révisant la directive sur l'organisation du marché de l'électricité afin de garantir, dès que possible, un approvisionnement en une électricité bas carbone abordable, correspondant au besoin croissant d'électrification.
- **L'absence d'une évaluation de faisabilité et d'une stratégie spécifique à la technologie**. La forte dépendance de l'Europe vis-à-vis de pays tiers pour la fourniture de certaines technologies propres rend extrêmement difficile d'atteindre le niveau de 40 % de nos besoins annuels en déploiement d'ici à 2030⁸. L'Europe importe massivement certaines technologies propres, et ce déploiement des technologies devra être considérablement accéléré pour atteindre les objectifs du paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». L'UE devrait mieux identifier les technologies qui nécessitent un soutien et des exigences spécifiques pour le développement des activités de production, et

⁷ <https://news.industriall-europe.eu/p/justtransition>

⁸ Pour Solar PV, la production de l'UE couvre uniquement 3% de la demande de l'UE. Voir https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2023-03/SWD_2023_68_F1_STAFF_WORKING_PAPER_EN_V4_P1_2629849.PDF

proposer des mesures supplémentaires reposant sur une approche de neutralité technologique ouverte à toutes les options qui correspondent aux objectifs de décarbonation d'ici 2050 tout en étant conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies.

- **Il manque une stratégie pour les secteurs manufacturiers tournés vers l'exportation.** La relocalisation des activités industrielles en Europe aura des conséquences significatives sur les coûts de production, étant donné que les prix de l'énergie devraient rester relativement élevés en Europe et que la réforme du système d'échange de quotas d'émissions (SEQE) et la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) devraient également - toutes choses égales par ailleurs - entraîner une hausse supplémentaire des coûts de production dans les industries à forte intensité énergétique. Cela pourrait avoir des répercussions sur l'inflation ainsi que sur la compétitivité des industries européennes sur les marchés mondiaux, en particulier pour les entreprises manufacturières orientées vers l'exportation.
- **Les industries de base revêtent également une importance stratégique.** Le PIPV de l'UE, la législation pour une industrie à zéro émission nette et le règlement sur les matières premières critiques n'identifient pas de manière explicite les industries de base (par ex. acier et métaux de base, produits chimiques, verre et autres matériaux de base) comme stratégiques, même si les « technologies à zéro émission nette » et les « technologies stratégiques à zéro émission nette » répertoriées sont fondamentales pour leur décarbonation. Il convient de rappeler que ces secteurs sont des fournisseurs importants pour les industries des technologies propres. La législation pour une industrie à zéro émission nette doit donc être mieux liée à une stratégie révisée pour les industries à forte intensité énergétique, car ces secteurs sont les plus exposés aux conséquences des prix élevés de l'énergie.
- **Les transports ne se limitent pas aux batteries et aux carburants alternatifs.** Le secteur des transports compte parmi les secteurs les plus difficiles à décarboner. Alors que les batteries, les piles à combustible et les carburants alternatifs sont identifiés comme les seules technologies propres à promouvoir, les besoins de trains et de matériel ferroviaire ou de bicyclettes ne sont pas mentionnés du tout.
- **Une évaluation des risques et une stratégie de résilience pour l'industrie sont indispensables.** Ces dernières années ont montré que l'industrie n'est pas à l'abri des effets d'événements imprévus. Les crises de santé publique, les problèmes logistiques, les tensions géopolitiques, les conflits armés et les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des sécheresses, ont des conséquences dures sur l'industrie. Cette succession de crises, avec leurs conséquences concrètes sur l'industrie et les travailleurs, pourrait être la signature de notre époque, notamment face aux conséquences déjà inéluctables du changement climatique. Or, la stratégie industrielle de l'UE ne prévoit pas de véritable outil pour évaluer ces risques et prendre les mesures nécessaires lorsque cela est possible. IndustriAll Europe demande à la Commission européenne de compléter la « compétitivité de l'UE à long terme » par une « une évaluation des risques à long terme et une stratégie de résilience ».⁹

⁹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1668

Un plan d'investissement européen assorti de conditionnalités sociales

L'augmentation du soutien financier aux industries vertes doit faire partie de la stratégie industrielle du pacte vert de l'UE, étant donné l'énorme défi d'investissement qui nous attend pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE¹⁰.

Bien que le PIPV de l'UE doive également être considéré comme une réponse aux subventions accordées par le gouvernement américain dans le cadre de la loi américaine sur la réduction de l'inflation, il faut garder à l'esprit que l'UE n'est pas un désert en matière de subventions pour l'industrie et, à y regarder de plus près, que l'asymétrie des subventions entre l'UE et les États-Unis n'est pas aussi prononcée¹¹.

Comme décrit ci-dessus, une révision temporaire des règles relatives aux aides d'État, ainsi qu'une modification ciblée du règlement général d'exemption par catégorie, entraîneront une augmentation des aides d'État accordées par les États membres aux entreprises qui investissent dans les technologies vertes. Les fonds européens viendront compléter les aides d'État. Divers instruments permettront également de mobiliser des fonds privés.

Concernant le financement du PIPV de l'UE, industriAll Europe souligne les points suivants :

- **Les aides publiques doivent être assorties de conditionnalités sociales fortes.** L'octroi de fonds publics à des entreprises privées doit être subordonné à une série de conditions sociales et environnementales qui soient conformes et qui respectent les modèles de marchés du travail spécifiques dans toute l'Europe. Les subventions publiques, qu'elles proviennent du budget national ou de fonds européens, doivent être conditionnées au respect par les entreprises du droit des travailleurs à adhérer à un syndicat ou d'en créer un, du droit à la négociation collective et du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs syndicats. Le projet de législation pour une industrie à zéro émission nette et de règlement sur les matières premières critiques contiennent des critères de sélection qui prévoient également une évaluation de l'impact social des projets stratégiques à zéro émission nette. Ces éléments sont des points de départ positifs qui devront être renforcés afin de s'assurer que les entreprises recevant de l'argent public évitent les licenciements et la détérioration des conditions de travail, qu'elles négocient avec les syndicats et respectent les conventions collectives, qu'elles respectent les droits des travailleurs à l'information et à la consultation, qu'elles investissent dans des programmes de perfectionnement et de développement des compétences et qu'elles encouragent la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail. Les conditionnalités sociales doivent être obligatoires dans le processus de sélection des projets, et non des options que les investisseurs peuvent choisir sur une liste.
- **Pas de bénéficiaires exceptionnels pour les entreprises.** L'octroi de subventions publiques doit être transparent et proportionné. L'aide publique doit être incompatible avec la distribution de dividendes extraordinaires excessifs et des programmes de rachat d'actions.

¹⁰ Selon la Commission européenne, l'évaluation d'impact accompagnant la communication concernant l'ajustement à l'objectif 55, un objectif de réduction des émissions de -55% d'ici à 2030 nécessiterait un investissement annuel moyen dans le système énergétique équivalent à 2,5-3% du PIB dans la décennie actuelle (voir p. 68-70) https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:749e04bb-f8c5-11ea-991b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

¹¹ Voir entre autres : Etat de l'énergie de l'Union 2022, https://commission.europa.eu/news/2022-state-energy-union-report-highlights-challenges-2022-10-18_en ; Rapport 2022 sur les subventions à l'énergie dans l'UE <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0642>

- **Pas de mesures d'austérité par la petite porte.** L'UE doit s'assurer que les nouvelles règles budgétaires ne bloquent pas les investissements et qu'elles ne compromettent pas la double transition écologique et numérique dans les Etats membres. Actuellement, 14 États membres ne remplissent pas le critère arbitraire des 3 % et risquent de se voir imposer des règles strictes en matière de dépenses. Ce n'est pas acceptable. Les États membres doivent disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour pouvoir investir dans leurs industries et leur population.
- **Un fonds de souveraineté à grande échelle et accessible à tous.** Pour compenser le risque de fragmentation qu'entraîne la flexibilité accrue des règles en matière d'aides d'Etat, l'UE devra continuer de mobiliser les fonds communautaires. Pour compléter les fonds et initiatives existants, le fonds de souveraineté annoncé doit être financé par des ressources propres de l'UE et soutenir massivement les technologies stratégiques à zéro émission nette et les matières premières critiques stratégique pour lesquelles la relocalisation en Europe constitue le principal défi.

L'amélioration de la gouvernance publique ne doit pas être synonyme de déréglementation.

Le premier pilier du PIPV de l'UE comprend des mesures visant à simplifier et à rendre plus cohérent l'environnement réglementaire de l'UE. La législation pour une industrie à zéro émission nette et le règlement sur les matières premières critiques contiennent des mécanismes spécifiques pour atteindre cet objectif et notamment pour rationaliser et accélérer les procédures administratives et d'autorisation pour les projets industriels ou miniers.

Rendre les procédures plus efficaces, notamment en numérisant les procédures d'autorisation, est un objectif légitime, mais industriAll Europe rappelle l'importance de garanties solides.

- **Les normes et les réglementations sont importantes.** La rationalisation des procédures d'autorisation ne doit pas se faire au détriment des normes environnementales, sociales ou de santé publique. En ce qui concerne les dispositions relatives aux projets stratégiques, les États membres ne doivent pas être autorisés à contourner la législation existante. Les projets prioritaires doivent respecter l'ensemble de la législation en vigueur, y compris les normes sociales, environnementales et sanitaires. De même, les projets doivent contribuer à l'acceptation au niveau local, par l'implication des communautés locales dans les procédures de prise de décision ainsi que par la création d'emplois locaux de qualité et d'autres avantages sociaux et compensations. Enfin, le sentiment d'urgence qui sous-tend le PIPV de l'UE ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte aux droits des travailleurs et des syndicats, y compris le droit de grève.
- **L'amélioration de la gouvernance publique nécessite des investissements dans l'administration publique.** La législation pour une industrie à zéro émission nette et le règlement sur les matières premières critiques fixent des objectifs assez ambitieux en matière de raccourcissement des procédures d'autorisation, mais les moyens proposés à cet effet se limitent pour l'essentiel à des mesures à l'impact limité, telles que la mise à disposition d'informations en ligne ou la création de guichets uniques. En revanche, la loi américaine sur la réduction de l'inflation prévoit plus d'un milliard de dollars pour soutenir les évaluations environnementales dans les principales agences gouvernementales.

Les industries européennes ont besoin d'un commerce équitable, basé sur les règles multilatérales.

L'Europe est très dépendante de pays tiers pour son approvisionnement en matières premières et en composants essentiels à la décarbonation. La législation pour une industrie à zéro émission nette et le

règlement sur les matières premières critiques visent à encourager une relocalisation des activités afin de réduire cette dépendance, mais les industries européennes continueront à dépendre des chaînes d'approvisionnement mondiales dans un avenir prévisible. C'est pourquoi il est nécessaire de sécuriser et de diversifier les chaînes d'approvisionnement pour les technologies à zéro émission nette ainsi que pour les matières premières. Les prix élevés actuels de l'énergie compliquent les choses. Cette situation est aggravée par la loi américaine sur la réduction de l'inflation - avec des exigences en matière de contenu local et une politique agressive de subventions industrielles - ainsi que par les politiques protectionnistes d'autres grandes économies. En conséquence, l'industrie européenne risque de perdre d'importantes parts de marché et de subir des fuites d'investissement. Une approche intégrée de la politique industrielle et commerciale, comme le prévoit le PIPV, est donc indispensable. IndustriAll Europe soutient cette synergie entre les politiques commerciales et industrielles et formule les demandes suivantes :

- **Intensifier la diplomatie commerciale transatlantique afin de limiter les frictions et d'accélérer la décarbonation.** L'UE doit intensifier ses efforts pour conclure un accord mondial sur l'aluminium et l'acier durables avec les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux pertinents, qui traite de la décarbonation et des capacités excédentaires non marchandes et harmonise les conditions d'accès au marché afin d'éviter toute discrimination injuste. L'UE doit également accélérer les négociations avec les États-Unis en vue d'un accord permettant aux minerais critiques extraits ou transformés en Europe d'être pris en compte dans les exigences relatives aux véhicules propres dans le cadre du crédit d'impôt pour les véhicules propres prévu par la section 30D de la loi américaine sur la réduction de l'inflation. Plus généralement, le dialogue sur les mesures incitatives en faveur des énergies propres dans le cadre du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis doit être utilisé pour désamorcer les tensions commerciales au-delà de l'accord UE-États-Unis.
- **Les droits humains et la durabilité doivent être au cœur de la stratégie de diversification des approvisionnements de l'Europe.** La nécessité de garantir l'approvisionnement en matières premières des principales économies ne doit pas conduire à un néocolonialisme vert. Des chapitres forts et exécutoires sur le développement durable doivent être inclus dans tous les accords commerciaux existants et futurs, qu'ils soient bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux. De même, la stratégie de diversification des approvisionnements du PIPV doit être conforme à la législation sur le devoir de vigilance, ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise basée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les objectifs de l'UE en matière de matières premières critiques rendent d'autant plus importante l'adoption d'une directive robuste et ambitieuse sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable, actuellement en cours d'examen au Parlement européen et au Conseil.

Annexe 1 - La législation européenne sur les matières premières critiques

La Commission européenne a publié le 16 mars 2023 un ensemble de mesures intérieures et extérieures visant à garantir un approvisionnement sûr et durable des matières premières critiques pour l'industrie européenne. Les principales actions concernent le renforcement des chaînes d'approvisionnement intérieures ainsi que le renforcement des « partenariats » internationaux avec les pays tiers.

Cet ensemble de mesures est repris dans deux documents :

- Un [règlement](#) qui établit un cadre réglementaire pour soutenir le développement des capacités intérieures et renforcer la durabilité et la circularité des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques dans l'UE.
- Une [communication](#) qui propose plusieurs mesures visant à soutenir la diversification des chaînes d'approvisionnement grâce à de nouveaux « partenariats » avec des pays tiers.

Proposition de la Commission européenne	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<p>1) Définir des priorités et des valeurs de référence à l'horizon 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle liste de 34 matières premières critiques¹² essentielles pour l'économie européenne et exposées à un risque élevé de rupture d'approvisionnement. • Une nouvelle liste de 16 matières premières stratégiques¹³ tirée de la liste des matières premières critiques, considérées comme hautement stratégiques (dans le cadre de la transition verte et numérique et des applications spatiales et de défense) mais qui sont confrontées à des déséquilibres prévisionnels entre l'offre et la demande au niveau mondial. • Des valeurs de référence pour les matières premières critiques à l'horizon 2030 <ul style="list-style-type: none"> ○ L'extraction doit permettre de produire au moins 10 % de la consommation annuelle de l'UE 	<p>Éléments jugés positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous saluons les objectifs concrets proposés qui permettront d'orienter les actions européennes et nationales vers une politique relative aux matières premières plus globale. L'évaluation régulière des valeurs de référence conduira à des mesures supplémentaires éventuelles. • La législation sur les matières premières critiques est présentée parallèlement à celle pour une industrie à zéro émission nette et s'inscrit dans le cadre du plan industriel du pacte vert. Cela démontre la nécessité absolue d'intégrer les politiques relatives aux matières premières dans les politiques industrielles plus larges à différents niveaux (régional, national, européen) <p>Éléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation des objectifs dépendra de nombreux facteurs externes (écosystèmes géologiques, régionaux, environnementaux et économiques ; approvisionnement en énergie, main-

¹² Liste des **matières premières critiques** :

(a)Antimoine(b)Arsenic(c)Bauxite(d)Barytine(e)Béryllium(f)Bismuth(g)Bore(h)Cobalt(i)Charbon à coke(j)Cuivre(k)Feldspath(l)Fluorine(m)Gallium(n)Germanium(o)Hafnium(p)Helium(q)Terres rares lourdes (r)Terres rares légères(s)Lithium(t)Magnésium(u)Manganèse(v)Graphite naturel(w)Nickel – pour batteries(x)Niobium(y)Phosphate naturel(``)Phosphore(aa)Métaux du groupe de platine(bb)Scandium (cc)Silicium métal(dd)Strontium(ee)Tantale(ff)Titane métal(gg)Tungstène(hh)Vanadium

¹³Liste des **matières premières stratégiques** : (a)Bismuth (b) Bore – métallurgie (c)Cobalt (d)Cuivre(e)Gallium (f)Germanium (g)Lithium – pour batteries (h)Magnésium métal (i)Manganèse – pour batteries (j)Graphite naturel – pour batteries (k)Nickel – pour batteries (l) Métaux du groupe de platine (m)Terres rares pour aimants (Nd, Pr, Tb, Dy, Gd, Sm, et Ce) (n) Silicium métal (o) Titane métal (p) Tungstène

<ul style="list-style-type: none">○ La transformation doit permettre de produire au moins 40 % de la consommation annuelle de l'UE○ Le recyclage doit permettre de produire au moins 15 % de la consommation annuelle de l'UE○ Pas plus de 65 % de la consommation annuelle de l'UE de chaque matière première stratégique à n'importe quel stade de transformation pertinent ne doit pas provenir d'un seul pays tiers.	<p>d'œuvre...) qu'il conviendrait d'évaluer et de mieux prendre en compte.</p> <ul style="list-style-type: none">● Des objectifs à plus long terme (2050) doivent être fixés. Le développement de nouvelles activités d'extraction, de transformation et de recyclage nécessitera du temps pour être correctement anticipé afin de faire face aux facteurs externes.● Une plus grande ambition en matière de recyclage aurait été souhaitable pour montrer l'engagement réel de l'UE en faveur d'une transition circulaire concrète. Cela aurait permis de déployer des efforts importants pour mener davantage d'actions en faveur de la recyclabilité et de l'écoconception.● Il aurait été intéressant de définir des objectifs liés à la réduction de la demande (via la recherche et le développement, etc.)● Ces nouveaux objectifs conduiront inévitablement à des activités nouvelles ou transformées. Ceci devrait se faire dans le respect d'un programme de transition juste accompagnant les transformations dans les secteurs de l'exploitation minière, du raffinage, de la transformation et du recyclage (décarbonation, activités sur de nouveaux sites, exploitation de nouvelles matières premières...). L'implication des syndicats et des travailleurs est essentielle.● En ce qui concerne la liste des matières premières critiques et stratégiques, nous demandons une évaluation régulière et globale des matières premières incluses dans les deux listes afin de face aux défis concrets actuels et futurs de l'industrie et des sources d'énergie de chaque État membre. Cela pourrait conduire à l'inclusion d'autres matières premières dans les listes ou à l'élaboration d'une stratégie plus large en matière de matières premières pour l'Europe.
--	---

<p>2) Renforcer les capacités européennes</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier les projets stratégiques dans l'UE et les pays tiers désireux de devenir actifs dans l'extraction, la transformation ou le recyclage des matières premières stratégiques, avec des procédures d'autorisation simplifiées et transparentes (qui bénéficieront d'un statut prioritaire) et une coordination pour faciliter l'accès au financement. Les projets stratégiques seront évalués selon plusieurs critères, dont la faisabilité technique, et devront être mis en œuvre de manière durable sur le plan environnemental et social.• Accélérer la procédure d'autorisation pour tous les projets relatifs aux matières premières critiques (guichets uniques).• Concernant les projets stratégiques, les délais d'autorisation ne devraient pas dépasser deux ans pour les permis d'extraction et un an pour les permis de transformation et de recyclage.• Élaborer des programmes nationaux d'exploration pour une meilleure évaluation des ressources européennes en matières premières critiques.	<p>Éléments jugés positifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Définir des objectifs et des valeurs de référence ne suffit évidemment pas, nous saluons donc le soutien de la Commission européenne en faveur des projets relatifs aux matières premières stratégiques.• Les critères de sélection comprennent : i) la mise en œuvre « durable sur le plan environnemental et social » grâce à l'utilisation de pratiques socialement responsables, dont le respect des droits humains et du travail, le potentiel de création d'emplois de qualité ; ii) un engagement significatif avec les communautés locales et les partenaires sociaux concernés ; iii) l'utilisation de pratiques commerciales transparentes avec des politiques de conformité adéquates pour éviter et minimiser les impacts négatifs potentiels sur le bon fonctionnement de l'administration publique, notamment la corruption et les pots-de-vin.• Concernant les procédures d'autorisation, nous saluons les systèmes de guichets uniques et le renforcement des capacités administratives. Toute « procédure d'autorisation simplifiée et accélérée » doit porter sur le renforcement et l'amélioration des capacités administratives, par exemple la numérisation des autorisations, l'augmentation de la main-d'œuvre ou les guichets uniques, et non sur le contournement des normes environnementales et sociales ou des mesures de sauvegardes. <p>Éléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le règlement fait référence aux principes européens en faveur des matières premières durables, qui rassemblent les instruments internationaux couvrant tous les aspects de la durabilité. Ces principes représentent un pas dans la bonne direction, mais devraient servir de base pour définir des normes contraignantes pour des matières premières
---	---

	<p>« durables ». Les matières premières issues de sources d'approvisionnement durables et responsables devraient être déterminées selon une définition claire qui inclut un pilier social et une perspective syndicale : négociations collectives, bonnes conditions de travail, environnement plus sûr et sain, épanouissement professionnel et salaires décents. Comme l'indique la résolution du Parlement européen sur les matières premières critiques : « l'approvisionnement responsable dans l'UE ne peut se fonder que sur un dialogue social efficace promouvant la santé et la sécurité des travailleurs, garantissant des conditions de travail et des emplois décents et protégeant les droits des travailleurs en promouvant l'égalité hommes-femmes ». Cette dimension sociale doit être prise en compte et garantie par le présent règlement.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'évaluation et le suivi des projets devront être évalués de manière qualitative, avec l'aide des syndicats et des parties prenantes externes qui peuvent vérifier la qualité des projets et leur suivi grâce à des outils adéquats.• Les critères pour les projets stratégiques devraient aussi tenir compte d'une anticipation et d'une planification adéquates indispensables de l'arrêt progressif des activités minières en vue de leur réhabilitation. Les partenaires sociaux devraient convenir d'une transition entre emplois pour les travailleurs durant la réhabilitation des anciens sites miniers.• Le règlement propose un soutien et une aide des États membres aux promoteurs de projets afin d'encourager l'acceptation sociale des projets. Le seul moyen de parvenir à une acceptation sociale est d'avoir des normes environnementales et sociales strictes réellement appliquées qui fassent l'objet de sanctions en cas de non-respect.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les projets stratégiques dans les pays tiers, les promoteurs devront garantir des avantages économiques et sociaux dans le pays concerné, y compris la création d'emplois dans le respect des normes internationales. Le règlement devrait faire référence à l'OIT et proposer un mécanisme permettant d'évaluer efficacement l'application de la législation. • Le règlement considérera les projets stratégiques comme <i>d'intérêt public supérieur</i>. Cela pourrait s'avérer dangereux car ils seront considérés par l'autorité responsable des procédures d'autorisation comme étant d'intérêt public et pourront, au cas par cas, surpasser les législations actuelles susceptibles de les bloquer (telles que la directive sur la conservation des oiseaux sauvages, des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages, ou la politique de protection des eaux). Cela pourrait envoyer un signal dangereux selon lequel tout projet stratégique pourrait contourner les législations en vigueur. • Tout fonds public consacré au projet devrait être associé à des conditionnalités sociales et déboucher sur des emplois bien rémunérés et de qualité. • Il est nécessaire de renforcer les incitations et le soutien public en faveur des solutions de substitution, des possibilités de recyclage et de l'éco-conception. • Le renforcement des capacités européennes ne sera possible qu'avec la participation des travailleurs. Les besoins en compétences sont évoqués dans le règlement, mais les propositions sont peu ambitieuses.
<p>3) Renforcer la capacité de l'UE à surveiller et atténuer les risques de perturbations de l'approvisionnement actuels et futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les matières premières critiques et soumettre les chaînes d'approvisionnement en matières 	<ul style="list-style-type: none"> • L'internalisation, la relocalisation, la constitution de stocks, la diversification des approvisionnements et l'anticipation des pénuries doivent être intégrées dans les stratégies des entreprises et doivent être soutenues

<p>premières stratégiques à un test de résistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le développement des stocks stratégiques nationaux et exiger auprès des grandes entreprises un audit de leurs chaînes d'approvisionnement. • Faciliter l'achat conjoint de matières premières stratégiques. 	<p>par des outils politiques et une politique industrielle européenne cohérente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations sociales et la participation des travailleurs sont essentielles pour renforcer la résilience des entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement.
<p>4) Diversifier les importations de matières premières critiques dans l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de partenariats stratégiques avec les pays tiers pour les matières premières. • Créer un club mondial des matières premières critiques avec les pays intéressés pour favoriser les investissements et le commerce. • Coopérer avec l'OMC et élargir les réseaux d'accords de libre-échange et d'accords de facilitation des investissements. • Utiliser la stratégie « Global Gateway » pour les infrastructures dans le cadre de projets tout au long de la chaîne de valeur. • Lutter contre les pratiques commerciales déloyales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute stratégie relative aux matières premières doit tenir compte des besoins et des intérêts des travailleurs et citoyens des pays dont les matières premières sont exportées vers l'Europe. Cela doit se faire dans le respect total de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des normes du travail de l'OIT, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que des objectifs de développement durable des Nations unies. • Une politique commerciale équitable, y compris les partenariats entre pays, est indispensable pour orienter l'extraction des matières premières sur une voie plus sociale et durable à l'échelle mondiale sans mettre les travailleurs en concurrence les uns contre les autres. Les accords commerciaux doivent intégrer un engagement ferme, contraignant et exécutoire en faveur de la protection de l'environnement, des normes fondamentales du travail et des droits humains. Une approche plus inclusive du chapitre sur le commerce et le développement durable devrait répondre à ces préoccupations.
<p>5) Promouvoir une économie des matières premières critiques plus durable et circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation, au niveau des États membres, d'intensifier les efforts de récupération des matières premières critiques provenant de déchets, dont les déchets d'extraction des activités minières • Améliorer la recyclabilité des produits contenant des aimants permanents en terres rares et les technologies spécifiques sur le marché de l'UE. 	<p>Éléments jugés positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous saluons l'importance accordée par le règlement aux matières premières durables et circulaires. Outre les aspects environnementaux, la durabilité fait également référence aux aspects sociaux, car les droits de l'homme et les impacts environnementaux sont d'une importance égale. • Nous avons absolument besoin d'une économie circulaire renforcée et plus équitable ainsi que d'un développement de la réutilisation/du recyclage des

<ul style="list-style-type: none">• Intensifier efforts pour atténuer toute incidence négative en ce qui concerne les droits du travail, les droits humains et la protection de l'environnement.• Reconnaître les systèmes de certification visant à accroître la durabilité des matières premières critiques mises sur le marché de l'UE.	<p>déchets en Europe, et c'est pourquoi nous saluons les actions concrètes à cet égard.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous saluons les nouvelles actions visant à récupérer les matières premières critiques provenant des déchets de l'industrie extractive, car cela pourrait être considéré comme moins néfaste pour l'environnement, tout en favorisant potentiellement la transition entre emplois dans les régions minières. <p>Éléments à approfondir :</p> <p>Sur la circularité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le règlement encourage principalement les actions au niveau national et laisse les États membres organiser leur circularité.• La Commission européenne met en place des actions concrètes pour recycler les aimants permanents et améliorer leur contenu recyclé, ce qui représente une bonne occasion d'accroître la circularité. Il aurait été intéressant d'établir des exigences aussi concrètes pour d'autres produits contenant des matières premières stratégiques.• Un soutien important à la recherche et au développement est nécessaire pour remédier aux limites quantitatives et qualitatives actuelles de la réutilisation et du recyclage des matières premières critiques. Le soutien et l'investissement publics (du niveau local au niveau européen) seront essentiels pour trouver des solutions pour améliorer les possibilités de recyclage et de réutilisation des matières premières minérales, certaines d'entre elles étant actuellement très complexes à recycler ou à réutiliser.• Les secteurs du traitement des déchets et du recyclage des matériaux doivent garantir de bonnes conditions de travail. <p>Sur la durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le règlement vise à harmoniser tous les systèmes de certification existants relatifs à la durabilité des matières premières critiques en les approuvant
---	--

	<p>selon des critères spécifiques qui incluent « les pratiques socialement responsables, y compris les droits humains et du travail ». Au contraire, nous avons plutôt besoin d'une réglementation et de normes européennes communes pour les matières premières durables qui incluent les normes définies par l'Initiative pour l'assurance d'une extraction minière responsable (IRMA). Les matières premières durables (primaires et secondaires) devraient être basées sur une définition claire qui inclut le point de vue des travailleurs, à l'instar de l'IRMA. La présence de syndicats forts et indépendants et l'utilisation des négociations collectives garantiront des matières premières durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue avec les communautés locales est nécessaire pour garantir leur implication dans de nouveaux projets. La législation européenne actuelle établit une série d'obligations en termes d'accès à l'information et de consultation des communautés locales. Ces obligations doivent être renforcées et mieux appliquées. • Un acte délégué sera publié pour établir la règle de l'empreinte environnementale des différentes matières premières critiques. Il serait intéressant de compléter cet acte par une règle sur « l'empreinte sociale ».
<p>6) Gouvernance et suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité européen pour les matières premières critiques afin de conseiller la Commission européenne et de faciliter la coordination et la mise en œuvre de l'exploration, du suivi, des stocks stratégiques et des projets stratégiques. • Le comité sera présidé par la Commission européenne et sera composé des États membres, ainsi que de députés au Parlement européen en tant qu'observateurs. Le dialogue avec les parties prenantes concernées permettra d'augmenter son efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité sera composé de représentants des États membres et évaluera les projets stratégiques. Des députés au Parlement européen seront conviés en tant qu'observateurs ainsi que plusieurs experts. Les syndicats doivent être inclus dans le comité et l'avis des partenaires sociaux de chaque États membres devrait être pris en compte.

Principaux messages et demandes d'industriAll Europe concernant la législation européenne sur les matières premières critiques

- IndustriAll Europe renouvelle ses [recommandations pour la résilience des matières premières critiques](#) adoptées en 2021. Depuis longtemps, les syndicats réclament une stratégie européenne plus forte sur les matières premières afin d'aller vers une plus grande indépendance grâce à l'exploitation durable des propres ressources européennes ainsi qu'un approvisionnement sûr, par l'intermédiaire d'un agenda extérieur commun et équitable. Afin de renforcer son autonomie stratégique tout en assurant la pérennité des matières premières, l'Europe devra avoir une stratégie forte et globale reposant sur quatre piliers : l'extraction intérieure, l'économie circulaire, l'amélioration de la recherche et de l'innovation pour réduire la dépendance, et des normes internationales et des droits humains contraignants au niveau mondial. IndustriAll Europe salue donc cette initiative en faveur d'actions plus concertées.
- Cette initiative reconnaît le potentiel de création de nouveaux emplois, qui doivent être de qualité pour pouvoir répondre aux besoins de la main-d'œuvre dans le secteur. Elle reconnaît aussi sa cohérence avec la recommandation du Conseil relative à une transition équitable vers la neutralité climatique, qui fournit des orientations politiques pour garantir la protection des emplois, y compris les conditions de travail et les salaires, ainsi que le soutien à la création d'emplois de qualité par le biais du développement et du perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre grâce au dialogue social. Cette initiative doit être mise en œuvre à travers des propositions concrètes et être davantage détaillée (critères pour des emplois de qualité, programme concret pour une transition juste, etc.).
- Il est nécessaire de prendre en considération la dimension sociale de cette stratégie industrielle pour les matières premières ainsi que les ruptures potentielles : cartographie des emplois (aspects quantitatifs et qualitatifs), dimension régionale, anticipation collective des changements, nécessité d'une transition juste, réponse adaptée aux besoins en compétences (apprentissage tout au long de la vie, ...). La législation sur les matières premières critiques doit garantir un travail décent et de bonnes conditions de travail, protéger les droits des travailleurs, soutenir un dialogue social efficace au niveau sectoriel et de l'entreprise, et impliquer les syndicats dans la planification du développement du secteur. La dimension sociale doit également englober la nécessité d'améliorer les compétences, l'éducation et la formation, ce qui passera notamment par le soutien ou la création de filières de formation adéquates et une meilleure attractivité de ces métiers. Pour protéger les travailleurs de l'industrie extractive et des activités de recyclage, il faudra des engagements fermes en matière de santé et de sécurité au travail (l'identification des nouveaux risques liés aux matières premières critiques sera nécessaire de toute urgence). Une perspective forte d'égalité de genre doit être prépondérante dans chacune de ces questions.
- IndustriAll Europe rappelle qu'aucune initiative volontaire ne peut remplacer le rôle essentiel de lois fortes pour protéger les valeurs sociales et environnementales.
- Nous avons besoin d'une économie circulaire renforcée et plus équitable pour les matières premières. IndustriAll Europe rappelle ses recommandations pour « [une économie circulaire renforcée et équitable : vers une autonomie stratégique pour les emplois industriels et un environnement propre](#) ».
- Le besoin en matières premières ne doit pas conduire à la promotion du néocolonialisme dans les pays du Sud. Nous demandons à la Commission européenne de veiller à ce que toute stratégie

relative aux matières premières ou tout « partenariat » prenne également en considération les besoins et les intérêts des travailleurs et des personnes dans les pays qui exportent les matières premières vers l'Europe. Cela doit être fait dans le respect total de la Déclaration universelle des droits humains, des normes du travail de l'OIT, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ainsi que des objectifs de développement durable des Nations unies. L'initiative doit être mise en œuvre et garantie par des procédures et des contrôles concrets qui obligeront l'industrie à rendre des comptes, notamment par le biais d'une législation européenne obligatoire en matière de devoir de vigilance.

- La stratégie de l'UE sur les matières premières doit offrir aux pays producteurs des avantages partagés qui vont bien au-delà des travailleurs des multinationales actives dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières et éviter que les bénéfices ne retournent dans les pays d'origine des entreprises, essentiellement au profit de leurs actionnaires.

Annexe 2 : la législation pour une industrie à zéro émission nette

Le 16 mars 2023, la Commission européenne a publié une proposition de règlement sur [l'établissement d'un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème de fabrication de produits à technologie à zéro émission nette de l'Europe \(législation pour une industrie à zéro émission\)](#). Les principales actions concernent le renforcement des capacités domestiques de fabrication d'une série de « technologies à zéro émission nette », énumérées à l'article 3, et la création d'un statut prioritaire pour les projets de fabrication de technologies correspondant à une technologie énumérée dans l'[annexe](#) du règlement. Les deux textes sont accompagnés d'une [analyse détaillée des besoins en investissement et des disponibilités de financement pour renforcer les capacités de production de technologies à zéro émission nette de l'UE](#).

Proposition de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<p>Objectif : accélérer la capacité de production de technologies à zéro émission nette</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2030, la capacité de production des <u>technologies stratégiques à zéro émission nette listées dans l'annexe</u> se rapproche ou atteint un critère de référence d'au moins 40 % des besoins annuels de l'Union en déploiement des technologies nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union à l'horizon 2030 ». • Définition des « technologies à zéro émissions nettes » : technologies pour les énergies renouvelables, technologies pour le stockage de l'électricité et de la chaleur, technologies pour les pompes à chaleur, technologies des réseaux électriques, technologies pour les carburants renouvelables d'origine non-biologiques, technologies pour les carburants alternatifs durables, électrolyseurs et piles à combustible, technologies avancées de production d'énergie à partir de processus nucléaires avec un 	<p>Éléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un règlement fixant un objectif ambitieux pour développer en Europe la capacité de production de technologies propres fondamentales pour atteindre la neutralité climatique et construire l'autonomie stratégique ouverte de l'UE. <p>Éléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il semble y avoir un fossé entre les ambitions fixes et moyens proposés qui sont essentiellement un appel aux Etats membres à faire ce qu'ils font déjà dans de nombreux cas sans ressources supplémentaire. • Le calendrier proposé (2030) semble vraiment court étant donné la sévérité de notre dépendance dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement des technologies propres. • Une plus grande granularité serait nécessaire dans l'évaluation pour fixer des objectifs, afin de concevoir des stratégies sur mesure pour des technologies spécifiques. Le document de travail - publié une semaine après la proposition de règlement - constituerait une bonne base à cet égard. • Le champ d'application des « technologies à zéro émission nette » est basé sur une liste qui devrait être étendue sur la base d'une évaluation plus large des besoins dans les secteurs industriels et les États membres. À titre d'exemple, le carburant durable pour l'aviation ne figure pas sur la liste, bien qu'il soit essentiel pour que l'industrie européenne de l'aviation atteigne ses objectifs de décarbonation. Les États-Unis ont proposé un crédit d'impôt pour la production de carburant durable pour l'aviation aux États-Unis. • Les technologies énumérées dans la définition pourraient exclure toutes les technologies nucléaires matures du champ d'application du règlement, alors qu'elles ont été identifiées par plusieurs États membres comme essentielles pour atteindre leur objectif de décarbonation à l'horizon 2050 (voir l'exposé des motifs ci-dessous).

<p>minimum de déchets issus du cycle du combustible, petits réacteurs modulaires et des combustibles connexes les plus performants, technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone et technologies d'efficacité énergétique liée au système énergétique. Elles concernent les produits finis, les composants et machines spécifiques utilisés principalement pour la fabrication de ces produits.</p>	
<p>Mise en place de conditions propices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation des procédures administratives et d'autorisation avec : « guichet unique », « accessibilité en ligne des informations », procédures d'autorisation plus courtes (12 à 18 mois), période de 30 jours pour les évaluations environnementales (Dir. 2011/92/UE, Art. 5 à 9), meilleure intégration des projets de technologies à zéro émission nette dans la planification 	<p>Eléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La simplification des procédures administratives pour les projets industriels stratégiques <p>Eléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous devons éviter une poussée de déréglementation en donnant une touche écologique à l'ancien programme de réglementation amélioré. • Il n'y a pas de réelle stratégie de soutien, y compris avec des ressources financières additionnelles, les administrations régionales/locales s'occupant des procédures d'autorisation. • Des garanties fortes sont nécessaires, notamment pour garantir le respect total des droits des travailleurs. • Contourner l'évaluation environnementale, en particulier en ce qui concerne l'impact sur l'eau, ne devrait pas être autorisé.
<p>Projets stratégiques à zéro émission nette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États membres peuvent reconnaître comme projet stratégique dans le domaine de la production à zéro émission nette un projet relevant des huit technologies énumérées à l'annexe : technologies pour l'énergie photovoltaïque et solaire thermique, technologies pour l'énergie éolienne renouvelable terrestre et offshore, technologies pour les 	<p>Eléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets stratégiques à zéro émission nette et les mesures afférentes devraient réellement stimuler le développement des technologies ciblées. • Avoir des critères sociaux dans les critères de sélection pour les projets stratégiques à zéro émission nette <p>Eléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères sociaux proposés devraient être davantage développés et élargis au-delà des projets stratégiques à zéro émission nette • La liste présentée en annexe fait également référence à 8 technologies. Il pourrait en manquer certaines. • Alors que plusieurs pays ont décidé d'abandonner l'énergie nucléaire ou y ont toujours renoncé, l'énergie nucléaire restera une source importante d'énergie pour certaines grandes économies européennes pendant

<p>batteries et le stockage, technologies pour les pompes à chaleur et géothermie, électrolyseurs et piles à combustible, technologies pour le biogaz ou biométhane durables, technologies pour la capture et le stockage du carbone et technologies des réseaux électriques.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les projets stratégiques à zéro émission nette doivent contribuer à au moins un des critères fixés à l'art. 10<ul style="list-style-type: none">○ Contribution à la résilience de l'industrie des technologies propres dans l'UE○ Impact positif sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie à zéro émission nette de l'UE (y compris « <u>les mesures visant à attirer, perfectionner ou recycler la main-d'œuvre requise pour les technologies à zéro émission nette, y compris par l'apprentissage, en étroite coopération avec les partenaires sociaux</u> »○ Des critères de sélection supplémentaires sont définis pour les projets de capture et de stockage du carbone.• Les projets stratégiques à zéro émission nette devraient avoir le statut prioritaire (priorité nationale	<p>encore de nombreuses années. En effet, comme dans les scénarios du plan européen pour le climat, l'énergie nucléaire représentera encore au moins 15 % de l'approvisionnement énergétique en 2050. Pour ces pays, l'UE devrait (dans le plein respect de l'autonomie des États membres dans le choix de leur bouquet énergétique) réfléchir à l'évolution future de la chaîne de valeur nucléaire et fournir une stratégie politique en matière d'énergie nucléaire. La législation pour une industrie à zéro émission nette devrait être adaptée en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le statut prioritaire et l'intérêt public supérieur pourraient déclencher des procédures d'autorisation accélérées qui nécessiteraient des garanties solides (comme ci-dessus).• Les contraintes de temps mentionnées sont assez ambitieuses sans fournir de ressources supplémentaires.
---	--

<p>absolue) et être considérés comme relevant d'un intérêt public supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures d'autorisation pour les projets stratégiques à zéro émission nette limitées à 9-12 mois (moitié moins pour une extension) et à 18 mois pour la capture et le stockage du carbone. • L'accès au financement pour les projets stratégiques à zéro émission nette est simplifié et accéléré. 	
<p>Capacité d'injection de CO2</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2030, l'UE doit atteindre une capacité d'injection annuelle d'au moins 50 millions de tonnes de CO2 (hors extraction d'hydrocarbures). 	<p>Eléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des dispositions spécifiques sur la capture et le stockage du carbone fait entrer dans le champ d'application de la législation pour une industrie à zéro émission nette les technologies propices à la décarbonation des industries à forte intensité énergétique.
<p>Accès aux marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> • La durabilité et la contribution à la résilience doivent être évaluées dans le cadre des marchés publics portant sur les projets stratégiques à zéro émission nette énumérés en annexe (article 19). 	<p>Eléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de critères sociaux clairs dans l'évaluation des marchés publics proposée, mais des critères sociaux limités sont inclus dans les lignes directrices de l'UE sur les marchés publics durables (https://ec.europa.eu/environment/gpp/versus_en.htm)
<p>Améliorer les compétences pour créer des emplois de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'académies européennes d'industries à zéro émission nette. • Professions réglementées et reconnaissance des qualifications professionnelles. • Plateforme « Europe zéro net » et compétences. 	<p>Eléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chapitre sur les compétences renforce la dimension sociale de la législation pour une industrie à zéro émission nette avec des dispositions opérationnelles spécifiques. <p>Eléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synergies et valeur ajoutée comparés aux initiatives européennes existantes sur les compétences (par ex. sur les batteries, les énergies renouvelables offshore).
<p>Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bacs à sable réglementaires pour des technologies à zéro émission nette. • Mesures pour les PME. 	<p>Eléments jugés positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bacs à sable réglementaires nécessiteront des garanties solides (principe de précaution)

<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none">• Plateforme « Europe zéro net » pour conseiller et assister les Etats membres sur la mise en œuvre de la législation pour une industrie à zéro émission nette. La plateforme sera composée des Etats membres et de la Commission européenne (et du PE en tant qu'observateur).• Des partenariats industriels à zéro émission nette pour faciliter les échanges commerciaux avec des pays tiers.• Les plans nationaux en matière d'énergie et de climat devront être mis à jour en tenant compte de la législation pour une industrie à zéro émission nette.	<p>Éléments à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les syndicats devraient être impliqués dans la plateforme, et l'opinion des partenaires sociaux sectoriels de chaque Etat membre devrait être pris en compte.• Les partenariats industriels à zéro émission nette doivent inclure le programme pour le travail décent
---	---

Principaux messages et demandes d'industriAll Europe concernant la législation pour une industrie à zéro émission nette

- IndustriAll Europe rappelle ses positions adoptées en 2021 et 2022 sur le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et sur la crise de l'énergie. Les syndicats réclament depuis longtemps un renforcement de la stratégie industrielle de l'UE afin d'assurer une transition juste vers la neutralité climatique, tout en préservant et en développant les capacités de production nationales. Il s'agit de la meilleure recette pour faire face aux chocs et aux crises. IndustriAll Europe salue donc l'objectif de la législation pour une industrie à zéro émission nette de faire de l'Europe une puissance industrielle dans le domaine des technologies vertes.
- IndustriAll Europe craint néanmoins que l'Europe n'ait pas les moyens de son ambition. Les chaînes d'approvisionnement mondiales pour les batteries et les panneaux photovoltaïques sont largement concentrées en Chine tandis que le leadership technologique européen dans l'industrie éolienne est de plus en plus contesté par des entreprises étrangères, principalement chinoises. La simplification des réglementations et l'introduction de procédures rapides ne suffiront pas à développer la production de technologies propres en Europe et à couvrir 40 % de nos besoins technologiques d'ici à 2030.
- La liste des technologies stratégiques à zéro émission nette devrait être étendue à toutes les technologies considérées par les États membres comme essentielles pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 et 2050, tout en respectant la diversité des contextes et des bouquets énergétiques nationaux en Europe. Les technologies pour les transports publics

(matériel roulant et infrastructures ferroviaires) et la mobilité douce devraient également être considérées comme stratégiques.

- La dimension sociale de cette stratégie industrielle pour les technologies à zéro émission nette doit être davantage développée, avec des conditions sociales contraignantes pour l'approbation de projets stratégiques à zéro émission nette, mais aussi pour les appels d'offres et les marchés publics. La législation pour une industrie à zéro émission nette doit effectivement garantir des emplois décents et de bonnes conditions de travail, protéger les droits des travailleurs, soutenir un dialogue social efficace au niveau des secteurs et des entreprises, et impliquer les syndicats dans la planification du développement du secteur. La dimension sociale doit également couvrir les besoins en matière d'amélioration des compétences, d'éducation et de formation, y compris le soutien ou la mise en place de formations appropriées et l'amélioration de l'attractivité de ces professions en garantissant de bonnes conditions de travail.
- La législation pour une industrie à zéro émission nette ne doit pas entraîner une vague de déréglementation. Les projets stratégiques ne doivent pas être autorisés à contourner la législation existante. L'industrie verte ne se développera pas au détriment des normes sociales, sanitaires et environnementales. Compte tenu du risque accru de pénurie dû aux conséquences du changement climatique, les répercussions possibles sur les eaux de certains projets de technologies propres ne doivent en aucun cas être négligées dans le cadre de procédures d'autorisation accélérées. De même, des garanties solides doivent assurer que la mise en œuvre de projets stratégiques ne compromettra pas l'application des droits humains et des droits des travailleurs.